

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Modification n°2 du PLU de THORENS-GLIERES (FILLIERE)

Par arrêté n° ARR-2024-28 du 26/07/2024, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de Thorens-Glières, Commune de Fillière.

**Le projet de modification n°2 a pour objet** de majorer la proportion de logements aidés dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et dans les secteurs d'habitat ; modifier la rédaction de l'OAP de la Combe-d'en-Bas pour préciser que l'ouverture à l'urbanisation devra se réaliser dans son ensemble et en une seule tranche ; introduire des objectifs de performance énergétique et environnementale renforcée pour les bâtiments ; modifier le règlement écrit afin qu'il soit fait référence au zonage d'assainissement des eaux pluviales du territoire ; mettre à jour les emplacements réservés (ER) ; clarifier la règle écrite en zone Nt relative à la limite de surface de plancher créée ; diminuer l'emprise de certaines zones urbaines et les reclasser en zones agricoles ou naturelles ; corriger quelques erreurs matérielles.

Le projet de modification n°2 du PLU a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis conforme, joint au dossier de la procédure, confirmant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean-Paul BRON en qualité de Commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Quentin DELVAL en qualité de Commissaire enquêteur suppléant.

**Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 10 septembre 2024 à 9h00 au 27 septembre 2024 à 17h00** pour 18 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX  
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- **Mairie de Fillière** : 300 route des Fleuries – Thorens-Glières - 74570 FILLIERE  
Mardi : 8h30 à 12h00, 16h00 à 19h00  
Mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00, 15h00 à 17h00  
Samedi : 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr), menu Je participe) et sur la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/5501](http://www.registre-dematerialise.fr/5501).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°2 du PLU de Thorens-Glières pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la modification n°2 du PLU de Thorens-Glières, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre dématérialisé : [www.registre-dematerialise.fr/5501](http://www.registre-dematerialise.fr/5501) ;
- adressées au Commissaire enquêteur par courriel : [enquete-publique-5501@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5501@registre-dematerialise.fr).

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairie de Fillière (Thorens-Glières) :**

- mardi 10 septembre, de 16h00 à 19h00,
- mercredi 18 septembre de 9h00 à 12h00,
- vendredi 27 septembre, de 15h00 à 17h00.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Fillière (300 route des Fleuries – Thorens-Glières - 74570 FILLIERE) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr), menu Je participe) et sur le registre dématérialisé ([www.registre-dematerialise.fr/5501](http://www.registre-dematerialise.fr/5501)).

Madame la Présidente du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) et sur celui de la Commune de Fillière ([www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr)).

La Présidente,

Frédérique LARDET